



Le Synode national d'Avignon, en 2014, a décidé la création d'un *Fonds témoignage et développement*. En cohérence avec l'orientation fondamentale « une Eglise de témoins », ce fonds a pour objectif de contribuer au financement de projets locaux, régionaux ou nationaux, « au service de la dynamisation de la vie ecclésiale et de son témoignage ».

Sur avis favorable de la Commission des finances, le Conseil national a attribué la première subvention de ce fonds à un projet présenté par l'Eglise locale de Fives (région Nord-Normandie).

Il s'agit de créer une communauté d'étudiants, avec des jeunes de France et du monde venus étudier à Lille, de les accompagner, de les accueillir au cœur de la vie de l'Eglise locale et de favoriser le partage avec les nombreux jeunes du quartier où le logement de cette communauté étudiante sera aménagé.

Un beau projet, qui mêle accueil, vie communautaire et spirituelle, diaconie, échanges inter-culturels et témoignage.

Le Fonds témoignage et développement attend vos demandes !

L. Schlumberger

● Comme chaque année, le Conseil national a rencontré la **Coordination évangélisation formation** et la **Commission des ministères**.

« Comment identifier et former des personnes et des équipes, capables de porter des redynamisations de communautés locales ou des initiatives nouvelles ? » S'appuyant sur des exemples réels, la Coordination et le Conseil ont pris connaissance de bonnes pratiques, qui encouragent dans cette voie, et repéré freins ou obstacles. Le numéro 3 de *Ressources*, la revue de notre Eglise, s'en fera l'écho au printemps prochain.

Avec la CDM, le Conseil s'est interrogé sur d'éventuelles évolutions à envisager dans la formation initiale des futurs ministres de notre Eglise. Au croisement de constats, de demandes exprimées et d'une réflexion sur les ministres dont notre Eglise a besoin, il s'agissait de chercher, dans ce domaine aussi, comment mieux être « Eglise de témoins ».

● Le Conseil national a évoqué la situation dramatique des **personnes déplacées** qui fuient leur vie invivable et arrivent en Europe.

Il n'a pas souhaité ajouter un communiqué de plus sur ce sujet : il s'exprime régulièrement sur cette question, le Synode s'est lui-même exprimé juste avant l'été, et la Fédération protestante de France, la Fédération de l'Entraide protestante ou La Cimade l'ont fait tout récemment – et la FPF, la FEP, La Cimade, « c'est nous » aussi !

Il encourage chacun à prendre connaissance de ces textes, ainsi que des actions concrètes possibles, qui sont relayés sur la première page du site de l'Eglise.

● Le Conseil national a reçu le pasteur Gilles Pivot, qui coordonne le groupe chargé de rédiger un **projet de liturgie d'ordination - reconnaissance de ministère**. Le Synode national de 2017, après avis des synodes régionaux de 2016, devra en effet se prononcer sur ce projet, comme le Synode de 2013 l'a décidé.

● L'assemblée de l'**UEPAL** accueillera dorénavant le président du Conseil national en son sein, en lui attribuant voix délibérative. Cette possibilité nouvelle fait écho à l'accueil de délégués à voix délibérative de l'UEPAL au sein du Synode national de l'EPUDF. Le Conseil s'est réjoui de la mise en place de cette **réciprocité**.

● Le Conseil a pris des nouvelles de la préparation du **Grand Kiff**, qui se tiendra

du 24 au 28 juillet à Saint-Malo (avec des camps services pour les 18-30 ans commençant avant et s'achevant après).

● **Synodes**. Le Conseil national a achevé d'examiner les suites à donner aux décisions du Synode du Lazaret 2015 (voir notamment au verso). Il a avancé dans la préparation des synodes de Nancy 2016 et de Lille (à confirmer) 2017.

● Il a reçu des échos du récent Synode de l'**Eglise vaudoise d'Italie**, y compris de la rencontre du Pape avec cette Eglise et de ses suites (voir notamment « Un western à l'italienne ? », dans [lespasdunautre.blogspot.fr](http://lespasdunautre.blogspot.fr)).

● Il a évoqué la politique de placements financiers de l'Union, pris des décisions en matière de mutuelle santé, d'assurances, d'immeubles, etc.

### « Bénir » : les équipes sont en place

Dans sa décision n°30, intitulée « *Bénir. Témoins de l'Évangile dans l'accompagnement des personnes et des couples* », le Synode national du Lazaret a prévu la mise en place de deux équipes (paragraphe 5 de la décision).

Une **Equipe d'accompagnement des bénédictions** a « la responsabilité d'accompagner les Eglises locales et les paroisses qui le souhaitent dans leurs réflexions et leur décision ». Elle a en outre la possibilité de proposer une intervention locale sur la suggestion du Conseil régional. Elle peut être « consultée par un ministre (ou une personne titulaire d'un mandat) désireux d'avoir un interlocuteur pour discerner le meilleur chemin à suivre dans telle situation concrète ».

Cette équipe est coordonnée par la pasteure Sonia Arnoux. Les Eglises, ministres ou conseils régionaux qui souhaitent solliciter cette équipe peuvent contacter Sonia Arnoux par le biais de l'adresse suivante : [accompagnement.benedictions@eglise-protestante-unie.fr](mailto:accompagnement.benedictions@eglise-protestante-unie.fr).

Une **Equipe liturgique pour les bénédictions** a « la responsabilité de collecter, élaborer et diffuser des supports liturgiques concernant la bénédiction des couples de même sexe à l'occasion de leur mariage. Ces éléments seront utilisables à titre temporaire, jusqu'à ce que les synodes soient saisis d'un projet de liturgie instruit par quelques années d'expérience. En attendant, toute liturgie pour une telle bénédiction sera élaborée en dialogue avec cette équipe ».

Cette dernière phrase est à souligner. Si vous avez présidé une telle cérémonie de bénédiction depuis le mois de mai, merci de bien vouloir faire parvenir les éléments liturgiques que vous avez utilisés à cette équipe. Si vous préparez une telle cérémonie, merci de bien vouloir prendre contact sans délai avec cette équipe.

Cette équipe est coordonnée par le pasteur Bernard Millet, qui recevra vos messages à l'adresse suivante : [liturgie.benedictions@eglise-protestante-unie.fr](mailto:liturgie.benedictions@eglise-protestante-unie.fr).

\*

Ces indications donnent l'occasion de rappeler qu'il est important de lire soi-même l'intégralité de la décision 30 du Synode du Lazaret. Trop souvent, les prises de position ultérieures se sont référées à des rumeurs, des phrases tronquées, des à-peu-près, des réactions sur des réactions. La décision elle-même, envoyée à tous les présidents de Conseil presbytéral et à tous les ministres, publiée dès la fin du Synode, n'a sans doute pas été assez diffusée.

On trouvera cette **décision** en cliquant **ici** et la **lettre d'accompagnement**, rédigée par le modérateur du Synode et le président du Conseil national, en cliquant **ici**.

### Rappel du vœu adopté par le Synode national du Lazaret (décision 28) à propos de la Cène

« Conscient que l'alcool, même en petite quantité, peut être occasion de chute pour certains, danger pour beaucoup, soucieux de bien prendre en considération la participation de tous à la Cène, le Synode national invite les conseils presbytéraux à rendre systématique la présence de jus de raisin à la table du repas du Seigneur afin qu'un choix soit possible. »

A propos de la mention du « choix possible », ne nous y trompons pas :  
dans l'esprit du vœu, qui prête attention aux personnes qui ne souhaitent pas être exposées à l'alcool,  
il ne s'agit pas d'offrir du vin en plus du jus de raisin, dans les quelques Eglises locales  
où seul le jus de raisin est proposé ! Il s'agit bien de proposer du jus de raisin, systématiquement, en plus du vin.

Un autre volet du vœu est un appel adressé à une future Commission de liturgie.  
Il lui sera donné suite ultérieurement.